

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 52.26 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

- En exercice : 88
- Présents : 81
- Votants : 88 (7 procurations)
- Suffrages exprimés : 82 (67 pour, 15 contre et 6 abstentions)
- Secrétaire de séance : Mme Maëlle HEBIDI

SEANCE DU 7 AVRIL 2026

Le sept avril deux mille vingt-six, à quatorze heures, le conseil de communauté dûment convoqué le trente-et-un mars deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique d'installation dans la salle de l'Alcazar (commune de Sisteron).

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Jean-Paul BROUCHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Bayons : non représentée
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU, représenté par son suppléant, M. Boris EMERIAU.
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Pascale BERAUD, représentée par son suppléant, M. Reinier GEERLOFS.
- Pour la commune de Clamensane : Mme Charlotte PLAZANET
- Pour la commune d'Entrepierres : M. Jean-Marc ALPE
- Pour la commune d'Eourres : Mme Nathalie DE BRUYNE, représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration.
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Sylvaine JOUVE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : Mme Mathilde GIROUD
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MEYERE, représenté par son suppléant, M. Jacques PELLERIN.
- Pour la commune de La Pierre : M. Olivier REYNAUD
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - Mme Nathalie BACHELARD COLOMB
 - M. Maurice BRUN
 - M. Joël CHAUVIN
 - M. Pierre LESBROS
 - M. Kevin QUEYREL
 - Mme Fabienne RAUD, représentée par M. Joël Chauvin à qui elle donné procuration.
 - Mme Anne TRUPHEME, représentée par M. Pierre LESBROS, à qui elle a donné procuration.
 - Mme Laure VANOORENBERGHE
- Pour la commune de Lazer : M. Serge MAOUI
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Gautier AILLAUD
- Pour la commune de l'Epine : Mme Martine PECH-RABASSE
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Louis DAVID
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY

- M. Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Monétier-Allemont : M. Henri MEVOLHON
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MÂNE
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : Mme Anne GAUTIER
- Pour la commune de Nossage-et-Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : M. André GUEYTE
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint-André-de-Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte-Colombe : M. Jean-Pierre ROUX, représenté par M. Maurice BRUN à qui il a donné procuration.
- Pour la commune de Saint-Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint-Pierre-Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Éric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Laurent SCHERRER
- Pour la commune de Serres :
 - Mme Véronique ARLAUD
 - M. Thierry ARNAUD
 - M. Daniel ROUIT
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Alain ANGELVIN
 - Mme Cécile BURLE, représentée par Mme Maëlle HEBIDI à qui elle a donné procuration.
 - M. Jean-Louis CLEMENT, représenté par Mme Stéphanie SEBANI à qui il a donné procuration.
 - M. Bernard CODOUL
 - M. Benjamin CUCCHIETTI, représenté par Mme Géraldine TAIX à qui il a donné procuration.
 - M. Christian GALLO
 - Mme Djamila GIRARD BELHAOUES
 - Mme Maëlle HEBIDI
 - M. Sylvain JAFFRE
 - M. Nicolas LAUGIER
 - Mme Zoé LEROUGE
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Franck PERARD
 - Mme Christine REYNIER
 - Mme Géraldine TAIX
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - M. Laurent SAROLI
 - Mme Stéphanie SEBANI
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE, représenté par son suppléant, M. Léo FIORAVASTI.
- Pour la commune de Thèze : M. Gérôme GARCIN
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch-Méouge :
 - Mme Béatrice ALLIROL
 - M. Grégory MOULLET
 - M. Gérard NICOLAS
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Catherine DOYONNAS
- Pour la commune de Ventavon : M. Jean-Claude FAVIER
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marianne ROUX

Absents non représentés : néant

ORDRE DU JOUR : Détermination du nombre de vice-présidents et autres membres du bureau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10 ;
Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2025.302.010 en date du 29 octobre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de la CCSB et leur répartition par commune membre ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer le nombre de vice-présidents de la communauté de communes, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % (arrondi à l'entier supérieur) de l'effectif total du conseil communautaire, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents ;

Considérant que le conseil communautaire peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

Considérant le délai imparti pour composer une équipe qui s'est avéré très court, le président propose, dans un premier temps, de fixer à un le nombre de vice-président de la CCSB, afin de ne pas bloquer le fonctionnement de l'intercommunalité en cas d'empêchement du président et de compléter la composition du bureau lors de la prochaine réunion du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de fixer ainsi qu'il suit la composition du bureau de la CCSB :

- nombre de vice-présidents : 1
- nombre des autres membres du bureau : 0

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Pierre TEMPLIER



La secrétaire de séance,
Maëlle HEBIDI

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Maëlle Hebidi, is written over the text of the secretary of the meeting.